

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 14360:2004



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 14360:2004 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 14360:2004.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Vêtements de protection contre les intempéries - Méthode d'essai pour les vêtements prêt à porter - Impact de fortes précipitations

Schutzkleidung gegen Regen - Prüfverfahren für fertige
Bekleidungssteile - Beaufschlagung von oben mit Tropfen
von hoher Energie

Protective clothing against rain - Test method for ready
made garments - Impact from above with high energy
droplets

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 avril 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	4
4 Principe	4
5 Dispositif d'essai	6
6 Habillage et position du mannequin	7
7 Mode opératoire d'essai	8
8 Rapport d'essai	8
Annexe A (informative) Contexte général à la simulation de la pluie	10
Annexe B (normative) Pouvoir absorbant des textiles blanchis	11
Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE 89/686 Équipements de protection individuelle	13
Bibliographie	14

Avant-propos

Le présent document (EN 14360:2004) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **janvier 2005**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **janvier 2005**.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la Directive UE 89/686/CEE** Équipements de protection individuelle.

Pour la relation avec **la (les) Directive(s) UE**, voir l'Annexe **ZA** informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie une méthode d'essai utilisant un mannequin statique exposé à une pluie artificielle pour déterminer l'étanchéité à la pluie d'un vêtement de protection. Elle s'applique pour l'essai de vestes, pantalons, manteaux et de combinaisons une ou deux pièces.

Les essais réalisés dans d'autres conditions météorologiques comme par exemple, sous la neige, la grêle ou par vent fort, ne sont pas traités dans la présente norme.

2 Références normatives

Non applicable

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme européenne, les termes et définitions suivants s'appliquent.

article d'habillement

composant individuel d'un ensemble de vêtements dont le port fournit une protection à la partie du corps couverte

4 Principe

Un mannequin, de la taille et de l'aspect d'une personne adulte portant un sous-vêtement long en tissu absorbant est vêtu des articles d'habillement pour essai et exposé à une pluie artificielle pendant une période donnée. Après l'exposition, le sous-vêtement et le côté intérieur de l'article d'habillement sont soumis à un examen visuel afin de détecter les surfaces mouillées. Il est possible, en plus, de placer des capteurs sur le mannequin pour détecter les temps et endroits de pénétration de l'eau.